



**RESEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN**  
**INTERNATIONAL NETWORK OF BASIN ORGANISATIONS**  
**RED INTERNACIONAL DE ORGANISMOS DE CUENCA**  
**Международная сеть водохозяйственных организаций**

**« EURO RIOB 2007 »**  
**5<sup>ème</sup> CONFERENCE EUROPEENNE**  
**SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU**

—◆—  
**ASSEMBLEE GENERALE 2007**  
**DU RESEAU MEDITERRANEEN DES ORGANISMES DE BASSIN**

—◆—  
**ROME (ITALIE) - 08, 09 et 10 NOVEMBRE 2007**

## **RESOLUTIONS FINALES**

**191 représentants** des administrations gouvernementales responsables de la gestion des ressources en eau, des organismes de bassin ou autorités de districts **venant de 33 Pays**, d'Allemagne, Belgique, Biélorussie, Bosnie Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Italie, Moldavie, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Suède, Turquie, Ukraine et des Commissions Internationales de l'Escaut, du Rhin et de la Sava, ainsi que des représentants de la province du Kosovo, du Québec - Canada, d'Algérie, de Chine, du Liban, du Maroc, du Népal, d'Ouzbékistan, de la FAO, du Partenariat Mondial sur l'Eau (GWP), du Conseil de l'Europe, d'EUREAU, de la Plateforme Technologique eau et assainissement, de l'Association Internationale des Sciences Hydrologiques (AISH)...**se sont réunis à Rome en Italie, du 08 au 10 Novembre 2007, à l'invitation du Ministère Italien de l'Environnement et des Autorités Italiennes de Bassin** et sous les auspices du **Groupe des Organismes de Bassin Européens - EURO-RIOB - pour la mise en application de la Directive-Cadre européenne sur l'Eau (DCE)**, du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), du Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin (REMOB) et du Réseau des Organismes de Bassin des Pays d'Europe Centrale et Orientale (CEENBO).

Le **Bureau Mondial de Liaison du RIOB** a tenu une réunion statutaire en marge de ces travaux.

La conférence «**EURO-RIOB 2007**», proprement dite, a été organisée simultanément avec **l'Assemblée Générale 2007 du Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin (REMOB)**.

La Conférence a été honorée de la présence de Son Excellence, Monsieur **Alfonso PECORARO SCANIO**, Ministre Italien de l'Environnement, qui est venu ouvrir les travaux, ainsi que de nombreuses personnalités italiennes représentant la Ville de Rome, le Parlement et les Régions. Les participants ont aussi apprécié la présence parmi eux de Madame Lubka KATCHAKOVA, Vice-Ministre de Bulgarie, de Monsieur Lazlo KOTHAY, Secrétaire d'Etat de Hongrie et de plusieurs directeurs et directeurs-adjoints de l'eau des pays participants.

## **LE GROUPE « EURO-RIOB »**

La Directive-Cadre européenne sur l'Eau (DCE) n°2000/60/CE du 23 octobre 2000 fixe un **objectif de bon état des eaux d'ici 2015** dans les districts hydrographiques, qu'ils soient nationaux ou internationaux, de toute l'Union européenne.

Le Groupe « EURO-RIOB » pour l'application de la Directive-Cadre sur l'Eau a été **constitué en Novembre 2003**, lors de la réunion de Valencia en Espagne. Les assemblées plénières du Groupe « EURO-RIOB » se sont ensuite tenues en septembre 2004 à Cracovie en Pologne, septembre 2005 à Namur en Wallonie (Belgique) et septembre 2006 à Megève en France.

Les travaux du groupe « EURO-RIOB » visent à enrichir la stratégie commune de mise en œuvre (« Common Implementation Strategy », CIS) de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE), sans dupliquer les travaux déjà réalisés. Le groupe « EURO-RIOB » permet aux Organismes de Bassin et aux Autorités de District de se rencontrer régulièrement, de manière informelle, pour échanger leurs expériences pratiques, identifier les problèmes opérationnels auxquels ils sont confrontés sur le terrain et faire des propositions pour l'application effective et efficace de la Directive.

Ces travaux se situent dans la continuité des recommandations et décisions du Comité des Directeurs de l'Eau de l'Union Européenne et du Groupe Stratégique de Coordination (« Strategic Coordination Group », SCG) animé par la Commission européenne. Le RIOB est un partenaire actif de ce Groupe Stratégique de Coordination, auquel il transmet régulièrement les informations venant de ses Organismes membres, et auquel il communiquera officiellement les conclusions de la présente conférence européenne de Rome. Le RIOB participe au SCG depuis août 2005.

## **LA CONFERENCE « EURO-RIOB 2007 » A ROME**

La conférence de Rome s'est organisée autour de **trois grands thèmes d'actualité**:

1. **Le coût de la Directive Cadre sur l'Eau : l'élaboration des Plans de Gestion et des Programmes de Mesures et leur financement, les études économiques, le prix de l'eau...**
2. **Les conséquences du réchauffement climatique : la prévention et la gestion des phénomènes climatiques extrêmes d'inondations et de sécheresses, la situation dans le bassin méditerranéen.**
3. **La consultation du public : bilan des premières consultations et enseignements à tirer pour la prochaine consultation en 2008**

**La réunion se tenant en Italie, les questions spécifiques de gestion de l'eau dans le bassin de la Méditerranée y ont tenu une place toute particulière.**

Après les réunions annuelles de 2004, 2005 et 2006, la réunion de 2007 montre que les organismes de bassin des Etats membres sont maintenant dans une phase active de mise en œuvre de la Directive-Cadre sur l'Eau, et que des pays de plus en plus nombreux, hors Union européenne, sont intéressés à reprendre les principes de la DCE.

Le groupe « EURO-RIOB » note que les organismes de bassin européens ont dans leur ensemble réalisé des avancées significatives : adaptations administratives, collecte de données et analyses, information du public et association des acteurs, réalisation des états des lieux des districts hydrographiques, mise en place des réseaux de surveillance...

Les plans de gestion et programmes de mesures, exigés pour 2009, sont à des stades divers d'élaboration et la consultation du public correspondante, à faire en 2008, est en cours de préparation. Cette étape sera décisive pour l'atteinte des objectifs de bon état fixés par la Directive-Cadre sur l'Eau.

**37 communications ont été présentées durant la conférence de Rome.**

**□ Les délégués ont proposé les recommandations suivantes pour améliorer la mise en œuvre de la DCE :**

## **1. Le coût de la Directive Cadre sur l'Eau**

### **➤ Elaboration et financement des programmes de mesures**

Nous sommes au début du processus d'élaboration des plans de gestion et des programmes de mesures demandés par la Directive-Cadre sur l'Eau pour 2009. Il est donc trop tôt pour tirer des conclusions définitives. Mais les premières approches qui ont été présentées permettent de faire quelques recommandations :

- Travailler à **l'échelle locale** : il est recommandé d'élaborer, en cohérence avec les grandes orientations du plan de gestion, des plans de sous-bassins et des programmes de mesures locaux (contrats de rivières...).
- Impliquer au maximum **les acteurs locaux** dans l'élaboration du programme de mesures, en mobilisant les structures participatives déjà existantes ou à créer (comités de bassin) ; il faut en particulier mobiliser très fortement les **collectivités locales**, car leur rôle dans la mise en œuvre sur le terrain est essentiel
- Adopter une **démarche pragmatique** pour ne pas retarder les actions à conduire à court terme
- Définir **les données et les indicateurs à recueillir** pour suivre et évaluer les effets des mesures prises
- Combiner les **différents types de mesures** financières, réglementaires, contractuelles, et pour cela renforcer la **coordination** entre les divers services de l'Etat, les organismes de bassins, les collectivités locales.

- Mettre un « coup d'accélérateur » sur les **mesures « agriculture » et « assainissement »**, qui sont, avec les modifications hydro-morphologiques des cours d'eau, les facteurs principaux du risque de non atteinte du bon état : intégrer dans les programmes de mesures les priorités de la directive « eaux résiduaires urbaines » et de la directive « nitrates »
- **Une meilleure coordination entre la politique de l'eau et la politique agricole commune est indispensable** : il faut identifier les zones pour lesquelles les pressions agricoles ont un impact important sur la qualité des eaux et y affecter en priorité les moyens nécessaires à une restauration de la qualité de l'eau
- **Accroître les moyens consacrés à la gestion des milieux aquatiques et des zones humides, à l'hydro-morphologie et au fonctionnement biologique des écosystèmes** ; fixer des objectifs environnementaux plus stricts dans les zones protégées comme le prévoit la DCE.
- Exemples de mesures présentées :
  - Mesures « agricoles » : réduction drastique de l'utilisation des pesticides et des engrais, protection des périmètres d'alimentation des captages d'eau potable, sensibilisation et formation des agriculteurs, mise aux normes des bâtiments d'élevage, réduction de l'érosion et du transfert de polluants vers les cours d'eau,...
  - Mesures « assainissement » : création de nouvelles stations d'épuration, augmentation des capacités et du niveau des traitements, réparation et renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées, collecte et traitement des eaux pluviales, mise aux normes des branchements, assainissement non collectif ...
  - Mesures « industrie » : traitement des points noirs, solvants chlorés, HAP, élimination des PCB, substances prioritaires,... L'importance de la réduction des substances dangereuses, de même que le lien avec la mise en œuvre du règlement REACH, ont été soulignés
  - Mesures « hydromorphologie » : restauration / protection des berges, remise en communication des bras des cours d'eau, acquisition de terrains (zones humides, berges), entretien des cours d'eau et des zones humides, suppression / réduction des barrages et création de passes à poissons, restauration de la continuité écologique...
- Augmenter significativement les moyens financiers et **mobiliser des ressources financières spécifiques, sur la base du principe " pollueur-payeur " et de systèmes "utilisateur-payeur"**. La mise en œuvre des actions va nécessiter des efforts financiers très importants pour réaliser les investissements nécessaires
- Etaler les coûts si besoin sur deux ou trois programmes de mesures successifs car les coûts pour atteindre le bon état risquent d'être très souvent supérieurs aux financements qui peuvent être mobilisés sur le premier programme de mesures (principe des dérogations temporelles et importance des études économiques pour les justifier)

## ➤ Etudes économiques

Les études économiques sont indispensables pour l'application de la DCE. Elles doivent répondre à un besoin concret : définir les objectifs (notamment les éventuels besoins de dérogations) et sélectionner les actions à mettre en œuvre dans le cadre du programme de mesures pour atteindre ces objectifs (analyse coût-efficacité).

### Constats :

- **Etat d'avancement global** : Le travail avance, mais les données sont encore trop souvent incomplètes et des incertitudes demeurent sur les méthodologies à utiliser : coût et efficacité des mesures, coût disproportionné, manière d'étaler les dérogations de délai... Certains Etats membres et organismes de bassin ont développé des outils concrets mais les méthodes utilisées sont différentes d'un district à l'autre, y compris parfois au sein d'un même Etat.
- **Coûts disproportionnés** (article 4 DCE) : La DCE ne définit pas la notion de coûts disproportionnés. De ce fait, chaque bassin peut apporter une définition différente. Plusieurs organismes de bassins ont présenté leur travail sur des indicateurs qui permettent d'identifier si un coût semble disproportionné ou non. Ils soulignent la nécessité de travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires économiques concernés (agriculteurs, industriels, élus, etc.) afin de s'approcher le plus possible de la réalité des coûts. Il a été souligné que les critères de coût disproportionné qui ont été retenus ne sont souvent pas connus ou ne sont pas les mêmes entre districts hydrographiques. Ce qui risque de poser un problème de concurrence, surtout dans les districts hydrographiques internationaux, notamment pour les industriels qui selon le positionnement géographique, pourront se voir imposer des mesures pour 2015 ou bénéficier de reports de délais.
- **Taux de récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau** (art. 9 DCE) : Le rapport établi par la DG Environnement en mars 2007 indique que cette analyse économique est encore incomplète dans de nombreux Etats membres : problèmes pour identifier clairement les services liés à l'utilisation de l'eau, non intégration des coûts environnementaux,... Des méthodes ont été présentées par plusieurs organismes de bassin. Il est apparu que les différents pays n'utilisent pas la même méthodologie de calcul, d'où d'importantes disparités dans le taux de récupération affiché. Par exemple, lorsque le coût du renouvellement du patrimoine (réseaux, installations) est intégré dans le coût complet, on aboutit à un taux de récupération nettement plus faible. Les incertitudes méthodologiques sur l'évaluation du taux de récupération des coûts risque de rendre difficile l'évaluation du ratio coûts bénéfiques des mesures et donc le choix des mesures.
- **Impact sur le prix de l'eau** : Des méthodes de calcul ont été présentées qui montrent que l'impact du programme de mesures sur le prix de l'eau varie en fonction du niveau actuel des taxes et redevances, mais qu'une augmentation du prix de l'eau est cependant à prévoir dans la majorité des cas.

## Quelques recommandations :

- Mettre en commun les **expériences et harmoniser les méthodes** (évaluation des coûts environnementaux, étalement des coûts, taux de récupération des coûts, modèle coût-efficacité des mesures, ...), développer des **indicateurs socio-économiques et valeurs de référence communs à tous les Etats membres** (coût disproportionné, impact sur le prix de l'eau, ...), afin de consolider les analyses et appuyer les éventuelles dérogations, en tenant compte de l'acceptabilité économique et sociale : par exemple le poids de la facture d'eau par rapport au revenu moyen d'un ménage, le poids du programme de mesures par rapport au PIB,...

Le groupe « EURO-RIOB » recommande de conduire des travaux au niveau européen, en priorité dans les districts internationaux, pour identifier les différences de méthodes et harmoniser les critères. Concernant le prix de l'eau, il serait utile de bâtir un **indicateur "prix de l'eau européen"** avec les mêmes composantes afin d'avoir des éléments de comparaison.

- **Consolider les informations** (programme de collecte de données, création de bases de données) ... et former des **économistes spécialisés dans le domaine de l'eau**
- Impliquer les **acteurs locaux** dans l'évaluation du coût des actions et la fixation des dérogations qui seraient nécessaires, afin de garantir une mise en œuvre efficace et réaliste de la Directive-Cadre
- Veiller à apporter **les explications nécessaires aux consommateurs** mais également aux décideurs (élus locaux en particulier) pour faire comprendre les enjeux et faire accepter l'augmentation du prix de l'eau (à prévoir dans le cadre des activités prévues en application de l'article 14).

### ➤ Pour les districts internationaux en particulier

- Le groupe « EURO-RIOB » remarque des avancées notables avec **l'élaboration coordonnée de plans de gestion et programmes de mesures** dans certains districts internationaux (catalogue commun de mesures, objectifs coordonnés, indicateurs socio-économiques communs). Il encourage l'approfondissement et la généralisation de ces travaux et réaffirme les recommandations de la réunion « EURO-RIOB » 2005 de Namur, notamment : privilégier une démarche ascendante à partir des travaux des différents pays, développer les échanges sur les méthodes utilisées et les outils.
- **Renforcer l'action des structures internationales existantes et soutenir la création de nouvelles Commissions internationales**
- **Renforcer les programmes de coopération** pour la gestion des bassins partagés avec les pays voisins de l'UE dans le cadre de la politique européenne de voisinage (Méditerranée, Europe Orientale, Caucase, Asie Centrale), au travers de projets soutenus par la Commission Européenne, pour une mise en application de la Directive-Cadre dans ces bassins. Ces programmes de coopération pourraient se traduire par exemple par des jumelages entre pays ou bassins.

## **Conclusion de l'atelier 1 :**

Le coût global et les bénéfices de la Directive-Cadre sont difficiles à évaluer, dans la mesure où les coûts de mise en œuvre vont dépendre du niveau d'ambition des plans de gestion et programmes de mesures qui ne seront connus qu'en 2009. Par ailleurs, la contribution des directives « eaux résiduaires urbaines » et « nitrates » à la réalisation des objectifs de la DCE semble encore difficile à estimer. A l'échelle des districts hydrographiques, l'évaluation du ratio coût-avantage des mesures sera essentielle pour optimiser l'efficacité du programme de mesures, et donc maximiser les effets de chaque euro investi.

Il reste des difficultés méthodologiques et un manque de données. Les participants ont souligné que les besoins de mise en commun sont importants. Le groupe EURO-RIOB note avec intérêt qu'un groupe piloté par la DG Environnement rédige actuellement un document de méthode sur les dérogations au bon état et comment celles-ci doivent être étayées par les études économiques. Il considère que les organismes de bassin doivent y participer activement et échanger leurs expériences.

Le groupe EURO-RIOB souligne l'intérêt qu'il y aurait à développer, à l'échelle européenne, entre organismes de bassins, des indicateurs socio-économiques communs ainsi que des critères et méthodologies coordonnés permettant de faire les comparaisons nécessaires pour fonder les analyses. Le développement de valeurs de référence communes est nécessaire, en particulier pour la notion de coût disproportionné, étant donné les impacts possibles en termes de concurrence.

Le groupe EURO-RIOB pourrait apporter un appui aux organismes de bassin en développant des initiatives dans ce domaine : groupe d'échanges, séminaire européen, site internet pour rassembler les bonnes pratiques,...

Par ailleurs, pour permettre d'atteindre les objectifs de la Directive-Cadre dans certains pays nouveaux adhérents ou candidats de l'Union Européenne, un soutien significatif des fonds européens de cohésion régionale sera indispensable.

## **2. LES CONSEQUENCES DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE :**

### **➤ La prévention et la gestion des phénomènes climatiques extrêmes**

Le réchauffement climatique est désormais une réalité et les changements sont d'ores et déjà incontestables. Les présentations montrent que **les ressources en eau douce sont directement touchées à la fois en quantité et en qualité depuis déjà plus de 20 ans** : augmentation de la fréquence des phénomènes extrêmes, modification des débits des cours d'eau, gravité des étiages et augmentation des concentrations des substances polluantes et toxiques dans l'eau, faible recharge des nappes souterraines, augmentation de la pollution par les nitrates, stress hydrique.

Les conséquences écologiques, économiques et humaines des changements climatiques risquent d'être très importantes. Les effets seront différents selon les régions et les scénarios climatiques. Les pays européens seront touchés, ceux du bassin méditerranéen par des stress hydriques de plus en plus répétés et ceux du Nord de l'Europe par la hausse du niveau des mers, la fonte des glaces, l'érosion côtière et des affaissements de terrains. Par exemple, la hausse des températures et par conséquent, la hausse de l'évapotranspiration des cultures, devrait se traduire par une augmentation des prélèvements en eau pour satisfaire les besoins en irrigation.

La DCE ne prend pas en compte directement le changement climatique mais elle peut contribuer à mieux en prévenir et gérer les effets.

Le groupe EURO-RIOB recommande aux organismes de bassin de **prendre en compte les contraintes liées au changement climatique dans la mise en œuvre de la Directive-Cadre**, et notamment :

- Développer les **programmes de recherche** sur les mécanismes climatiques et hydrologiques, sur l'incidence des usages de l'eau sur le stress hydrique, et sur les effets du changement climatique sur les milieux aquatiques et les écosystèmes
- Adopter une **approche commune au niveau européen** pour mieux prévenir les effets du changement climatique : recherche, coordination des actions...

Le groupe EURO-RIOB salue l'initiative de la Commission européenne qui a lancé un débat en juin 2007 avec le Livre Vert sur l'adaptation au changement climatique en Europe qui doit aboutir fin 2008 à un Livre Blanc sur les actions concrètes et l'évaluation des impacts.

Il préconise, comme pour la Directive-Cadre, un travail commun entre Etats Membres pour mettre en œuvre la directive « inondations » n°2007/60/CE publiée au Journal Officiel des Communautés Européennes le 6 novembre 2007, et dont le calendrier et la méthode ont été justement conçus pour coller à la Directive-Cadre.

De même, dans le prolongement de la communication de l'UE sur la rareté de la ressource en eau et la sécheresse, une collaboration européenne et euro-méditerranéenne est indispensable.

- Anticiper les conséquences du changement climatique et entamer des réflexions à l'échelle des bassins versants : **évaluer pour chaque bassin, selon divers scénarios**, les conséquences hydrologiques du changement climatique (il peut être utile par exemple d'organiser dans les districts hydrographiques des colloques réunissant des décideurs et des chercheurs)
- Lancer des **projets pilotes pour définir des scénarios d'évolution** des bassins versants et lancer des actions (à l'instar que ce qui est réalisé en France sur les bassins de la Meuse et de la Loire)
- Intégrer des mesures de prévention et d'adaptation **dans les plans de gestion et les programmes de mesures** avec un programme d'actions et des échéances. Veiller à l'interaction entre aspects quantitatifs et qualitatifs et avoir une approche globale de la gestion quantitative (sécheresses, inondations). Le groupe EURO-RIOB souligne que **la Directive-Cadre fournit des outils, à condition que les mesures correspondantes soient effectivement mises en œuvre** (notamment concernant l'état quantitatif des eaux souterraines, l'hydromorphologie des cours d'eau, la tarification et la récupération des coûts).
- Développer des **réseaux de surveillance** des températures et des débits des cours d'eau en complétant les réseaux de surveillance prévus par la Directive-Cadre ; organiser une veille écologique (évolution des espèces de poissons, nouvelles pathologies)
- Mettre en place des **systèmes nationaux d'information**, en relation avec des observatoires des ressources en eau et de leurs usages au niveau des bassins
- Développer et coordonner les **réseaux d'annonce des crues et des sécheresses**

## En ce qui concerne les inondations :

- **Renforcer la solidarité « amont – aval » dans tous les bassins et sous-bassins versants**
- **Renforcer en particulier la coopération entre Etats riverains pour les bassins transfrontaliers** (s'appuyer notamment sur les commissions internationales comme pour la mise en œuvre de la DCE) : cartographie des zones inondables ; mise en commun des données ; plans de prévention des inondations ; actions coordonnées notamment pour la protection des personnes et des biens, la gestion contrôlée et dynamique des champs d'expansion de crues et la restauration du libre écoulement des eaux ; procédures d'alerte, partage des responsabilités,...
- Pour faciliter la mise en œuvre de la directive inondations dans les Etats membres, les Cercles Européens d'échanges sont des plates-formes utiles (en particulier le Cercle Européen d'Echange sur la Cartographie des Inondations-EXCIMAP)

## En ce qui concerne les sécheresses

- La prévention ne peut plus se faire au cas par cas, mais doit être **planifiée sur le long terme** en résolvant les problèmes structurels qui se posent, afin d'en prévenir le mieux possible les effets et d'éviter la dégradation globale de la ressource en eau.
- Renforcer là aussi la solidarité amont-aval, le partage des données et la coordination des actions entre bassins, en particulier dans le cas des districts hydrographiques internationaux
- Il faut assurer une **meilleure valorisation** des ressources en eau existantes. Il ne faut mobiliser de nouvelles ressources que lorsque cela est écologiquement acceptable et économiquement raisonnable.
- Encourager la création d'associations d'utilisateurs d'eau pour une gestion mieux équilibrée, plus rationnelle et concertée.
- Prendre des mesures pour préserver / rétablir **l'équilibre entre l'offre et la demande** en eau à l'échelle des bassins ; passer d'une **politique de l'offre à une politique de la demande** et donc donner la priorité aux mesures qui permettent de :
  - limiter la demande des différents secteurs économiques et domestique, comme les actions d'économie d'eau (recherche de fuites, réparation et renouvellement des réseaux d'eau potable, process industriels plus économes en eau, développer le comptage des prélèvements d'eau et des politiques de prix différentiels) ;
  - favoriser une meilleure utilisation des ressources en eau (réutilisation des eaux usées après épuration, récupération des eaux de pluie, recharge artificielle des nappes, dessalement d'eau de mer) ;
  - limiter les prélèvements d'eau pour l'irrigation.
- Développer des **Plans de Gestion de la sécheresse** ou plans de gestion de la rareté de l'eau, pour **compléter le plan de gestion et le programme de mesures**, au niveau national et au niveau des bassins et sous bassins versants.

Il faut passer d'une gestion de crise à une gestion de risques, anticiper les conséquences sur les milieux et les secteurs économiques intégrant des mesures de prévention et d'atténuation. Ces plans doivent affirmer la priorité à l'eau potable par rapport aux autres usages, veiller à un partage de l'eau équitable et rationnel entre les différents usages, assurer une meilleure valorisation de l'eau et éviter les gaspillages. Ils doivent être discutés **avec l'ensemble des parties prenantes en combinant concertation et réglementation.**

- Renforcer la **police de l'eau** (contrôles), développer la répartition des ressources par **quotas d'eau** et prendre des mesures de **restriction des usages de l'eau** en cas de sécheresse
- Veiller à **l'interaction entre les aspects quantitatifs et qualitatifs** et à une gestion globale des eaux de surface et des eaux souterraines, avec une attention particulière pour les **zones humides.**

Pour faire face au changement climatique, le groupe EURO-RIOB affirme encore une fois la nécessité d'une **gestion réellement intégrée et concertée de la ressource en eau** par bassin versant et la nécessité de diffuser très rapidement ces principes à l'échelle mondiale.

Il faut profiter de l'adaptation rendue nécessaire par le changement climatique pour évoluer vers le **développement durable.**

Bien sûr, **la participation des acteurs locaux et du public sur ces questions est essentielle.**

#### ➤ La situation dans le bassin méditerranéen :

Le bassin méditerranéen risque d'être une des régions du monde les plus affectées. Les effets du réchauffement climatique seront significatifs sur le régime hydrographique et viendront renforcer le « stress hydrique ». La disponibilité de l'eau douce, en quantité et qualité suffisantes, risque d'être d'ici une génération un des principaux facteurs limitant du développement économique et social et pas seulement en zone méditerranéenne. D'ores et déjà, le problème du partage de l'eau entre l'irrigation, le tourisme et les besoins humains de base (eau potable) se pose dans de nombreuses situations. Il est indispensable de s'y préparer et d'anticiper. **Le vrai problème n'est pas tant de mobiliser des ressources nouvelles, mais d'abord de rationaliser les usages !**

#### Priorité n°1 : Adapter la gestion de l'eau au changement climatique.

Il est indispensable d'adapter les politiques de gestion des ressources en eau (quantité et qualité), en prenant en compte les éléments du changement climatique.

- Renforcer les programmes de recherche pour évaluer les conséquences hydrologiques pour le bassin méditerranéen
- Mettre en place **un observatoire des ressources en eau et de leurs usages**, coordonné entre tous les pays du bassin méditerranéen : des études de faisabilité ont été réalisées dans le cadre du Système Euro-Méditerranéen d'Information dans le Domaine de l'Eau – SEMIDE

- Faire de la rationalisation des usages la première des priorités, pour **améliorer l'efficacité et réduire la consommation d'eau** : mettre en œuvre une politique de lutte contre les gaspillages dans tous les secteurs (agriculture, eau potable, industries) ; en particulier ne pas favoriser le développement de l'irrigation dans les zones déjà déficitaires en eau ou vulnérables aux sécheresses (sauf en cas de nécessité absolue, où tout devra être alors mis en œuvre pour économiser les ressources en eau) ; fixer des quantités maximales de prélèvement, limiter ou suspendre les usages de l'eau en cas de sécheresse, élaborer des plans d'action « sécheresse » ; développer des instruments de gestion de la demande en eau notamment une politique de tarification de l'eau ; développer l'innovation dans les technologies économes en eau ...

Une gestion rationnelle permettrait d'économiser, en 2025, 24 % de la demande tendancielle, évitant notamment la construction de près de 100 barrages. Il faut donc d'abord impérativement utiliser moins d'eau pour le même résultat, tant en irrigation qu'en industrie ou en ville.

- Développer également la réutilisation des eaux usées après traitement (pour certains usages spécifiques : industrie ou certains types de cultures irriguées) et le dessalement d'eau de mer (mais le dessalement n'est une solution que pour l'eau potable, ce n'est pas une solution pour l'irrigation qui nécessite des quantités d'eau trop importantes et les impacts environnementaux doivent être pris en considération tels que les rejets de saumure et la consommation énergétique)

- **Rattraper le retard pris pour l'assainissement** et augmenter les moyens consacrés à la maintenance et au renouvellement des installations : même si les besoins financiers sont énormes, les bénéfices économiques de l'assainissement seront très nettement supérieurs aux coûts des investissements et de maintenance !

- Mettre en œuvre une politique de réduction des pollutions agricoles diffuses

## **Priorité n°2 : Moderniser les institutions et renforcer les compétences**

- **Promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau au niveau des bassins versants** et le rôle essentiel des organismes de bassin, avec une planification de la gestion de l'eau à moyen et long terme, des programmes d'investissements, un financement basé sur le principe pollueur-payeur et la participation des acteurs de l'eau et des usagers : **les participants soulignent l'intérêt de mettre en œuvre les principes de la Directive-Cadre, en les adaptant aux spécificités du bassin méditerranéen, ainsi que l'importance de la solidarité euro-méditerranéenne**

- Soutenir la création de commissions internationales et renforcer celles qui existent déjà, pour organiser une gestion rationnelle des fleuves, lacs et aquifères transfrontaliers entre les pays riverains.

- Organiser et rénover la police de l'eau : autorisation de prélèvements et de rejets, protection des milieux naturels

- Instaurer ou développer une **gestion industrielle et commerciale des services collectifs des eaux municipales et d'irrigation**, avec une tarification équitable entre les usagers, permettant de couvrir tous les coûts d'investissement et de fonctionnement des services

- Développer la **formation professionnelle initiale et continue des professionnels de l'eau** : il faut créer ou renforcer à court terme les capacités locales de formation professionnelle avec des formations adaptées à la situation locale ; cela implique donc la création d'établissements de formation professionnelle avec le circuit de financement nécessaire.

→ La **création d'un Réseau Méditerranéen des centres de formation aux métiers de l'eau** pourra favoriser les échanges sur les nouveaux outils pédagogiques, les connaissances à enseigner, permettre de développer selon les besoins des outils communs de formation, de mobiliser les moyens, de les mettre en œuvre, de partager des contenus dans les principales langues méditerranéennes.

### **Priorité n°3 : Faciliter l'accès aux informations et aux connaissances.**

- Pour faciliter la mobilisation de l'information institutionnelle, économique et technique, son harmonisation et sa diffusion à tous les acteurs intéressés, il faut notamment soutenir **la création et la mise en réseau des systèmes nationaux de documentation et de données sur l'eau**, dont le déploiement est en cours dans le cadre du Système Euro – Méditerranéen de d'Information dans le Domaine de l'Eau (SEMIDE).

- Il importe également d'avoir une **meilleure vision des programmes de recherche** sur l'eau dans le bassin méditerranéen et d'en diffuser plus largement les résultats, notamment dans le cadre du projet européen « IWRM – Net ».

## **3. LA CONSULTATION DU PUBLIC**

Les organismes de bassin ont maintenant organisé les deux premières étapes de consultation du public prévues par la DCE (au plus tard fin 2006 sur le calendrier et le programme de travail ; au plus tard fin 2007 sur les questions importantes qui se posent dans le district).

### **➤ Constats issus des premières consultations du public :**

Les exposés ont été d'une grande richesse et d'une grande diversité. Ils permettent de dégager 4 types d'observations.

1) Une amélioration des techniques de communication : Pour la participation du public, les organismes de bassin ont amélioré leurs techniques de communication, en faisant appel à des sociologues ou en définissant mieux leurs objectifs.

2) La mise en place d'une gouvernance adaptée : Afin d'assurer une cohérence entre districts, un cadrage national a été élaboré dans la plupart des pays. Une coordination internationale a souvent été faite dans le cas des districts hydrographiques internationaux. Les organismes de bassin ont impliqué l'ensemble des acteurs et un partenariat avec les ONG a souvent été mis en place. Pour une meilleure efficacité, les organismes de bassin ont souvent décliné la démarche de consultation et de participation au niveau des sous-bassins.

3) Des outils et méthodes diversifiés : Les réunions locales dans les sous-bassins sont considérées comme un outil indispensable d'information et de sensibilisation. Les réponses du public sont collectées soit par des questionnaires papier soit par internet.

4) Des enseignements utiles pour l'avenir : Parmi les faiblesses et difficultés constatées par les participants, figure notamment le manque de moyens humains et financiers. Ces premiers exercices de consultation ont permis de mieux connaître les attentes du public, ce qui sera très utile pour l'avenir. Au vu de l'expérience des Etats membres qui ont commencé avant la première échéance imposée par la Directive-Cadre (la France, par exemple, a anticipé, dès la fin de l'état des lieux en 2005), le fait d'anticiper est riche d'enseignements et permet de sensibiliser la population plus tôt. Il est apparu que, par rapport à d'autres sujets de consultations du public, l'eau est un domaine qui suscite un grand intérêt, ce qui est très positif pour la suite des travaux.

➤ **Recommandations :**

Les enseignements suivants ont pu être tirés pour la préparation de la consultation 2008 sur les plans de gestion et les programmes de mesures :

- Impliquer les acteurs et le public dès les premières étapes, **en amont**, est un facteur de réussite.
- **Distinguer information et consultation** car ce sont deux objectifs différents qui nécessitent des outils et un échéancier distincts :
  - la communication sur la gestion et les enjeux de l'eau ;
  - la promotion de la consultation du public et l'incitation du public à y participer
- **Donner un cadre au niveau national** notamment un calendrier de consultation unique pour l'ensemble du territoire, mais **privilégier l'échelle des bassins (districts) et sous-bassins** pour la réalisation de la consultation ; consulter à l'échelle la plus locale possible dans une approche ascendante
- **Adapter les outils** en fonction des publics cibles, de l'échelle géographique, des objectifs de la consultation et des spécificités des territoires, notamment pour les districts internationaux
- **Coordonner la procédure et le calendrier de consultation dans les districts hydrographiques internationaux** : Le groupe EURO-RIOB salue les premières initiatives qui ont permis de développer une stratégie commune de participation du public à l'échelle de certains districts internationaux ; il recommande cette démarche dans tous les districts internationaux, en s'appuyant sur les **commissions internationales**
- **Sensibiliser les décideurs et les responsables** des niveaux hiérarchiques les plus élevés, et cela, pour chaque échelle de travail (locale, régionale, nationale)
- Se placer dans une **démarche d'amélioration continue (itérative) et poursuivre dans la durée les activités d'information sur les enjeux de l'eau (pas seulement des pics d'information au moment des consultations)** ; l'implication des organismes de bassin dans la préparation et l'organisation du dialogue et de la concertation prend toute son importance et devrait aller plus loin que la simple organisation des temps officiels de consultation du public prévus par la Directive
- **Distinguer la participation des acteurs de l'eau et la consultation du public**

- **En ce qui concerne la participation des acteurs de l'eau :**

- Organiser cette participation au sein de **comités ou conseils de bassin** à l'échelle des bassins et des sous-bassins.

Ces instances de bassin devront être **associées aux décisions concernant la politique de l'eau dans le bassin**, dans le cadre de procédures définissant clairement leur rôle dans la préparation des décisions à prendre par les Autorités publiques compétentes. En particulier, elles devront participer à la définition des objectifs à long terme et à l'élaboration des plans de gestion, à la sélection des priorités d'aménagements et d'équipements, à la mise en œuvre des programmes de mesures et d'investissements prioritaires pluriannuels, ainsi qu'à la fixation des principes de financement et au calcul des redevances les concernant.

- **En ce qui concerne l'information et la consultation du grand public :**

- **S'appuyer sur les acteurs de terrain** (élus locaux, ONG) : la réussite de la consultation du grand public dépend du degré de mobilisation des acteurs locaux

- Avoir une communication globale et s'adapter aussi aux différents publics cibles ; en particulier développer la sensibilisation des jeunes dans **les écoles**

- Identifier précisément les **sujets d'intérêt principaux** du grand public dans chaque contexte local (eau potable, prix de l'eau, questions de proximité...) : préparer des **arguments de motivation** du public et expliquer les enjeux en s'appuyant sur les problèmes locaux

- Combiner **différents outils d'information** : campagnes de communication médias (TV, presse, radio, internet), brochures, courriers dans les boîtes aux lettres, réunions publiques locales, visites de terrain pour expliquer le fonctionnement d'une rivière, programmes de sensibilisation à l'école...

- **Ne pas se limiter à des consultations écrites**, des questionnaires et des mises en ligne sur des sites internet : le groupe EURO-RIOB recommande d'organiser des **réunions locales et débats publics**

- Communiquer de façon **moins administrative** ; faire preuve de **pédagogie** ; avoir un **langage simple et adapté au grand public** (nécessité d'un travail entre spécialistes de l'eau et **spécialistes de la communication**) en évitant une expression trop technique ou bureaucratique, qui serait inaccessible au plus grand nombre de citoyens.

- Veiller à la **transparence** dans la prise de décisions et communiquer aussi sur les incertitudes ! Expliquer les décisions prises et rendre compte des résultats obtenus, en gardant à l'esprit que les usagers financent les actions engagées

### **Conclusion de l'atelier 3 :**

#### **Il ne faut pas manquer le principal rendez-vous de 2008 !**

Ces consultations auront un coût et il est nécessaire de prévoir des budgets spécifiques. Les échanges d'expériences sont nécessaires pour définir les méthodes les plus appropriées en fonction des situations et du ratio coût-efficacité des différents outils. Les participants ont donc proposé d'échanger et de rassembler les bonnes pratiques (par exemple sous forme d'un site internet RIOB - WFD sur les outils d'information et de consultation).

□ **En ce qui concerne la composante méditerranéenne de l'Initiative Européenne de l'Eau et plus particulièrement le processus conjoint entre l'Initiative Européenne pour l'Eau (IEE) et la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) :**

Certains membres ont exprimé le souhait de renforcer et mieux coordonner les actions permettant de travailler sur la convergence des politiques de l'eau entre l'Union européenne et les pays du bassin méditerranéen, et de prendre en compte et adapter les principes généraux de la Directive-Cadre, notamment en développant des projets et des jumelages spécifiques.

Ce sujet pourrait être mis à l'agenda de la Conférence ministérielle sur l'eau qui serait organisée, en l'état de nos connaissances, par la Présidence Française de l'Union européenne au second semestre 2008.

□ **Les participants ont réaffirmé leur souhait de continuer d'échanger leurs expériences, par:**

- L'organisation de réunions régulières, sessions plénières annuelles ou ateliers thématiques. Indépendamment d'un échange d'expériences, ces réunions permettent efficacement d'identifier les principales préoccupations des organismes de bassin impliqués sur le terrain dans l'application de la Directive-Cadre.

- L'amélioration de l'accès aux informations. D'une façon générale, l'accès aux informations sur l'application de la Directive-Cadre, dans les différents Pays de l'Union européenne et encore plus dans les différents Districts hydrographiques, reste encore aujourd'hui complexe et très difficile pour les organismes de bassin.

Il serait intéressant de pouvoir disposer facilement des études de cas et des documents produits par les organismes de bassin et Autorités de Districts européens, tels que les « Etats des lieux » réalisés fin 2004 (résumé en anglais, liens avec les sites des organismes de bassin) et des autres documents prévus dans le calendrier d'application de la Directive-Cadre. Un forum de discussions et de réponse aux questions fréquemment posées serait également très utile.

- Le développement d'accords de jumelage entre organismes de bassin de différents pays confrontés à des problématiques communes, comme ceux développés avec succès dans le cadre du **projet européen TWINBASIN**, qui malheureusement se termine sans suite pour le moment.

- Le renforcement de programmes de formation et de perfectionnement professionnel pour les responsables et personnels des organismes de bassin, notamment avec le prototype de co-enseignement à distance et de partage d'expériences « WFD-LEARN », qui a donné des résultats encourageants

- La valorisation des programmes de recherche. Le projet "IWRM-NET", financé par la DG Recherche de la Commission Européenne a également suscité beaucoup d'intérêt dans la mesure où il devrait permettre une meilleure liaison entre les organismes de bassins et les institutions de recherche, facilitant ainsi la prise en compte des préoccupations des acteurs de terrain et la diffusion des connaissances utiles pour l'application de la directive. L'intérêt de la plateforme WISE-RTD a également été souligné.

**Les participants soutiennent le lancement de nouveaux projets collectifs associant le RIOB et ses réseaux régionaux, notamment :**

- 1. Soutenir la poursuite de jumelages entre organismes de bassin ou la signature de nouveaux accords de jumelage, notamment dans le bassin de la Méditerranée et l'EECCA**
- 2. Etablir des indicateurs de performance permettant des comparaisons entre bassins**
- 3. Créer une banque de références pratiques sur les méthodes d'information, de consultation et de participation du public**

## **□ LE RIOB PARTICIPERA ACTIVEMENT AU V<sup>ème</sup> FORUM MONDIAL DE L'EAU**

Les participants ont souhaité que le RIOB poursuive les réflexions engagées depuis les Fora Mondiaux de l'Eau de La Haye, de Kyoto et de Mexico et propose sa vision sur l'évolution de la gestion de l'eau dans les prochaines années, dans la perspective du V<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau à Istanbul en Mars 2009.

Ils proposent aux organisateurs du V<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau que le RIOB anime des travaux préparatoires sur le thème de « la gestion de l'eau par bassin et les eaux transfrontalières », en association avec tous les autres organismes compétents et représentatifs concernés.

Il a été rappelé que l'Assemblée mondiale du RIOB de Debrecen a donné le mandat au Bureau Mondial de Liaison pour préparer la participation du RIOB au V<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau d'Istanbul et envisager également des partenariats dynamiques à cette occasion avec les organisateurs d'événements spécifiques. Elle a chargé MM. Guy FRADIN et Victor DUKOVNY, comme Gouverneurs du Conseil Mondial de l'eau et Membres du Bureau Mondial de Liaison du RIOB, et Jean-François DONZIER du Secrétariat Technique Permanent, d'assurer la liaison permanente avec les organisateurs du Forum.

□ **EN CE QUI CONCERNE PLUS PARTICULIEREMENT LE BASSIN DE LA MEDITERRANEE :**

Assemblée Générale du Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin :

L'Assemblée Générale a examiné les avancées et les activités du Réseau depuis la réunion tenue à Marrakech en 2005. La structure et le fonctionnement du Réseau ont été présentés aux participants qui prenaient contact pour la première fois avec le REMOB. D'autres sujets concrets ont été abordés, tels que : le déroulement des bureaux et des assemblées du REMOB, l'approbation des candidatures des nouveaux membres, la participation à des événements internationaux, les activités réalisées dans le cadre de projets sur la gestion intégrée de l'eau, des propositions pour le développement de projets futurs.

L'Assemblée Générale a souligné la forte implication permanente du Réseau dans des projets tels que TWINBASIN<sup>xn</sup>, MELIA ou SPI-Water, en lien avec des représentants des organisations ayant des objectifs et projets communs dans la région, comme GWP-Med et le SEMIDE.

Les comptes annuels du REMOB pour les années 2005 et 2006 ont été approuvés, et le budget prévisionnel pour 2007 a été présenté. L'augmentation des budgets annuels montre un plus grand appui de l'administration espagnole et des organismes collaborateurs et une plus grande participation dans des projets, qui ont donné lieu à des activités concrètes et à des échanges d'expériences entre les pays de la région.

L'Assemblée a approuvé la candidature de deux nouveaux membres : la Direction de l'Hydraulique (DSI) de Turquie et le Ministère de l'Eau et de l'Irrigation de Jordanie.

Il faut souligner les progrès rapides du REMOB : depuis 2002, une importante coopération entre les organismes de bassin de la région a été développée, et le Réseau compte déjà 28 membres venant de 13 pays méditerranéens, outre l'importante collaboration avec des organisations internationales méditerranéennes, la Commission Européenne et des ONG. Lors des sessions statutaires, les participants ont été invités à favoriser la participation de leurs pays dans le Réseau, en rappelant que l'inscription au REMOB est gratuite puisque l'objectif principal est d'obtenir une participation active de tous les organismes de bassin méditerranéens et des organismes chargés de la gestion de l'eau avec un objectif commun d'établir des mécanismes de gestion intégrée au niveau des bassins hydrographiques.

Conformément aux statuts du REMOB, **M. Walter MAZZITTI (Italie), Président de la « Task Force » européenne sur l'eau du Processus de Paix au Proche Orient,** (Italie) assurera la Présidence du Réseau Régional jusqu'à sa prochaine Assemblée Générale en 2009.

C'est donc l'Italie qui sera à la tête du REMOB, après le Maroc et précédemment l'Espagne, qui avaient permis avec succès le lancement initial du Réseau.

Le Ministre Italien de l'Environnement a fait part de sa volonté de développer les actions de collaboration et de coopération entre les pays méditerranéens dans la continuité des Présidences marocaine et espagnole.

L'Assemblée a particulièrement remercié M. Mohamed EL YAZGHI, précédemment Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement et actuellement Ministre d'État du Maroc, pour l'excellente façon dont il a assuré la Présidence du REMOB depuis 2005. Le secrétariat du REMOB, ses collaborateurs et le RIOB ont remercié le Maroc pour ses efforts et son dévouement envers le Réseau.

L'Assemblée a remercié chaleureusement la nouvelle Ministre marocaine de l'Energie, de l'eau et de l'environnement ainsi que Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé de l'eau, de leur soutien réaffirmé au REMOB en particulier et au RIOB en général.

MM. BENBIBA (Maroc) et MORAGUES (Espagne) ont été élus Vice-Présidents du REMOB pour la nouvelle période.

Le Secrétariat technique Permanent du REMOB reste confié à la Confédération Hydrographique du Júcar à Valence en Espagne, laquelle a été remerciée pour l'efficacité du travail déjà accompli.

Des propositions ont été présentées pour l'organisation de la prochaine Assemblée Générale et des Bureaux de Liaison en 2008. L'importance de l'Exposition Internationale Saragossaise 2008, dont le thème principal est l'Eau et le Développement Durable, a été rappelée et les pays présents ont été invités à participer à cet important événement.

Les participants ont aussi souligné, lors des différentes présentations techniques, un thème de grande importance pour la région Méditerranéenne :

Les effets du changement climatique, de la pénurie d'eau et de la sécheresse :

Il a été rappelé que le changement climatique aura d'importants effets sur la disponibilité de l'eau et aggravera les phénomènes de sécheresse, affectant les zones méditerranéennes qui sont déjà vulnérables et disposent de faibles ressources en eau. On prévoit que ces effets auront des impacts environnementaux et socio-économiques qui doivent être rapidement anticipés par des actions stratégiques. Dans ce contexte, la compatibilité des utilisations de l'eau avec la protection de l'environnement sera la clé de la prévention et de la gestion des sécheresses.

La problématique de la pénurie d'eau et de la sécheresse dans la région Européenne et Méditerranéenne est, actuellement, une réalité qui affecte un grand nombre de pays. Le REMOB a facilité différents événements et sessions de coopération en la matière et participe à des projets qui ont pour but l'évaluation et l'application de solutions communes. La nomination récente du REMOB comme observateur du Groupe Stratégique de Coordination (SCG) de la Stratégie Commune de Mise en Œuvre de la DCE (CIS) et sa participation au groupe de travail Euro-méditerranéen sur la pénurie d'eau et la sécheresse sont des éléments clés pour progresser dans ce domaine.

Il faut souligner la communication de la Commission Européenne « affronter le défi de la pénurie d'eau et de la sécheresse dans l'Union Européenne » publiée en juillet 2007, et la proposition de développer une stratégie communautaire qui aborde cette problématique. Dans ce contexte, le REMOB peut jouer un rôle important dans l'échange d'expériences des États Membres de l'Union européenne avec des pays méditerranéens affectés par les mêmes problèmes.

## **□ AUTRES CONCLUSIONS**

La conférence de Rome a été sensibilisée sur les spécificités des espaces insulaires qui impliquent une approche particulière et l'élaboration de référentiels spécifiques encore largement inexistantes, quant à la gestion de l'eau et la mise en œuvre de la Directive-Cadre.

D'une façon générale, les participants ont jugé de façon très favorable, d'une part les échanges qui ont permis une meilleure compréhension de la Directive-Cadre et de ses instruments et, d'autre part, les progrès notables déjà réalisés dans les premières phases de mise en œuvre de la Directive.

**Les délégués ont remercié le Ministère et les Autorités de Bassin Italiennes pour avoir initié cette 5<sup>ème</sup> conférence européenne « EURO-RIOB 2007 », pour la parfaite organisation des travaux et pour leur accueil particulièrement chaleureux à Rome.**

**Mr. Roberto GRAPPELLI, Secrétaire général de l'Autorité de bassin du Tibre (Italie) présidera le groupe « EURO-RIOB » jusqu'à sa prochaine assemblée plénière en 2008.**

Les délégués ont chaleureusement félicité **M. Jacky COTTET, Président de l'Agence de l'Eau française Rhône – Méditerranée et Corse**, pour l'efficacité avec laquelle il a exercé la Présidence du Groupe « EURO-RIOB » en 2006 / 2007, pour les importants progrès réalisés dans la structuration et l'extension du partenariat à travers toute l'Union européenne et les pays voisins et notamment pour la réussite de la session organisée par « EURO-RIOB » sur la Directive-Cadre à l'occasion du Forum International de la « Yellow River » à Dongying en Chine le 18 Octobre 2007.

**Les délégués ont retenu avec gratitude la proposition de la Roumanie d'organiser la prochaine réunion du groupe « EURO-RIOB » à l'automne 2008.**

L'ensemble des documents de travail de la réunion, ainsi que les présentations et les photographies des séances de travail, sont sur le site Internet : [www.riob.org](http://www.riob.org).

**APPROUVE À L'UNANIMITE À ROME LE 09 NOVEMBRE 2007.**